

## IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (achat de fonds, location gérance, donation)

### ➤ DOCUMENTS A FOURNIR

➤ Formulaire P0 (Cerfa N°11676\*10) à fournir en 3 exemplaires originaux.

Facultatif : toute personne ayant déjà été immatriculée doit fournir son ancien numéro SIREN.

➤ Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

### ➤ PIECES A FOURNIR

#### Concernant le Chef d'Entreprise : (en 2 exemplaires)

➤ Copie recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).

ou Acte naissance (moins de 3 mois).

ou Copie du passeport en cours de validité.

ou Copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).

➤ Copie de la carte d'assuré social.

➤ Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation (signée en original).

➤ Livret de famille.

➤ Déclaration de l'artisan commerçant marié sous le régime de la communauté ou pacsé (document à remplir et signer en 2 exemplaires accompagné d'un chèque de 8,03 € à l'ordre du Greffe (frais de dépôt d'acte).

### Concernant l'entreprise (en 2 exemplaires)

➤ Acte de cession ou contrat de location gérance ou acte de donation.

➤ Journal d'annonces légales ou attestation de parution.

### Pièces supplémentaires à fournir :

➤ Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.

➤ Si marchand ambulant (voir marchand ambulant) (autorisation emplacement).

➤ Si conjoint collaborateur (voir conjoint collaborateur).

➤ Si étranger (voir droit d'exercer une activité).

➤ Si activité relevant du secteur alimentaire : déclaration services vétérinaires (voir Cerfa 13984\*06) et éventuellement demande de licence auprès de la mairie.

### ➤ FRAIS

➤ 190 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

➤ 50,84 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet [www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)